Bld Anspachlaan 111 b13 – 1000 Brussels
Tel.: +32 (0)2 274 22 06
Fax: +32 (0)2 400 71 26
e-mail: ceettar@ceettar.eu
website: www.ceettar.eu
EC Register: 15086733813-03

European Organisation of Agricultural, Rural and Forestry Contractors
Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers
Europäischer Zentralverband der land- und forstwirtschaftlichen Lohnunternehmer und ländlichen Dienstleistungsunternehmer

Désormais, il n'est plus nécessaire de remplacer les remorques lorsque les tracteurs sont remplacés

Il n'y a pas eu beaucoup de discussions à ce sujet dans l'industrie. Mais dans l'Union européenne, les représentants de trois associations professionnelles danoises ont travaillé d'arrache-pied et avec persévérance pour éviter des coûts importants liés à la modification ou au remplacement de remorques et d'outils anciens en raison des nouvelles réglementations en matière de freinage. Ce travail a porté ses fruits.

Il s'agit de l'un des plus grands défis pour le secteur de la machinerie agricole danoise qui, malgré sa gravité, n'a pas fait l'objet d'une discussion approfondie dans le secteur. Toutefois, dans les bureaux des organisations professionnelles à Bruxelles, des efforts concertés ont été déployés pour s'assurer, entre autres, que les agriculteurs danois n'aient pas à mettre au rebut les anciennes remorques et les équipements de remorquage lorsque les tracteurs de leur flotte sont remplacés par de nouveaux.

L'interdiction de fournir de nouveaux tracteurs équipés du système de freinage classique à une seule conduite, tel que nous le connaissons, devait entrer en vigueur dès 2021. Cette interdiction a été reportée de quatre ans et est donc entrée en vigueur au début de l'année. Par conséquent, un nouveau tracteur ne pouvait être livré qu'avec un système de freinage à deux circuits - hydraulique ou pneumatique - et l'ancien système de freinage à une conduite ne pouvait pas être installé.

Dans la pratique, cela signifie que le nouveau tracteur ne pourrait pas être légalement attelé à une ancienne remorque à lisier, à un pulvérisateur ou à une remorque à grains sans freins à deux circuits. On pourrait se retrouver dans une situation où, en fin de compte, il n'y aurait pas d'autre choix que de remplacer l'ancien équipement.

Il serait coûteux de modifier les freins de tous ces véhicules pour les équiper d'un système à deux conduites. Dans la pratique, de nombreuses vieilles machines perdraient leur valeur, car le coût de la modification pourrait dépasser la valeur du véhicule, et dans de nombreux cas, il n'est pas possible de modifier légalement les freins des vieilles remorques", explique Gerth Petersen Holm, agro-consultant chez DM&E, entreprise danoise de travaux agricoles, forestiers et ruraux, et président de plusieurs groupes de travail dans l'Union européenne pour l'association européenne des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux, la Ceettar.

Résistance significative

Gerth Petersen Holm participe à ces groupes de travail aux côtés d'autres personnes, notamment Henning Sjørslev Lyngvig, de Seges Innovation, qui représente l'agriculture dans l'UE par l'intermédiaire de l'association Copa-Cogeca, et Per Hedetoft, de l'association

danoise des concessionnaires de machines, qui représente l'association européenne des concessionnaires de machines, Climmar.

Ensemble, avec les fabricants de machines de l'UE regroupés au sein de l'association Cema, ils ont présenté une proposition qui a également reçu un fort soutien.

L'UE s'est montrée très réticente à l'idée de maintenir le point de vente traditionnel à ligne unique que nous connaissons depuis des décennies.

Au lieu de cela, des efforts ont été faits pour préserver une solution que de nombreux fabricants de tracteurs ont utilisé ces dernières années, un système de freinage qui peut utiliser les anciennes et les nouvelles remorques, comme une sortie de frein hydraulique à deux conduites avec une fonction intégrée qui ajuste automatiquement la pression de fonctionnement lorsqu'un tuyau de frein à circuit unique est connecté, explique Gerth Petersen Holm.

Il faut de la patience

Après une période de consultation publique et une période d'examen au Parlement européen et à la Commission européenne, la proposition a été adoptée le 9 juin 2025. Cela permet aux agriculteurs et aux entrepreneurs d'économiser un coût important pour la modification de toutes les remorques existantes, souligne Gerth Petersen Holm, qui insiste sur l'importance du travail collectif au sein de l'UE.

Le résultat montre que les efforts de l'UE sont efficaces, mais il faut aussi une planification à long terme et de la patience, ajoute-t-il.

Dans ce cas particulier, le défi a été que Covid-19 et, par la suite, la guerre en Ukraine ont perturbé le flux de travail normal dans l'UE, où les directives sont révisées tous les quatre à six ans.

C'est pourquoi la question du freinage a nécessité un effort supplémentaire, avec des réunions séparées avec les différents États membres et d'autres organisations de l'UE, afin de s'assurer du soutien de la proposition. Si nous n'avions pas fait cela, la proposition aurait été retardée d'un an ou deux", explique Gerth Petersen Holm :

Nous devons maintenant communiquer ce changement de réglementation aux autorités, aux fabricants et à toutes les autres parties prenantes afin de garantir qu'il soit mis en œuvre là où les machines sont en service.

Il est encore nécessaire de s'assurer que nous pouvons monter de nouvelles remorques sur de vieux tracteurs, avec une sorte d'unité qui peut assurer un effort de freinage sûr. Heureusement, la législation européenne autorise l'installation d'un dispositif temporaire entre le tracteur et l'outil, explique Gerth Petersen Holm, soulignant que tous les « vieux » véhicules peuvent continuer à fonctionner avec un système de freinage à circuit unique pendant toute leur durée de vie.

Attention au nouveau tracteur

Gerth Petersen Holm souligne qu'il convient de vérifier les tracteurs qui ont pu être livrés entre le 1er janvier et le 9 juin 2025, car ils peuvent avoir été produits sans la possibilité de raccorder des remorques plus anciennes.

DM&E a connaissance de trois tracteurs parmi ses membres qui entrent dans cette catégorie, ce qui peut entraîner des situations dangereuses, en particulier lorsque le tracteur tire une remorque qui ne transfère pas le poids sur le tracteur.

Dans ce cas, la remorque pousse contre le tracteur, ce qui peut se produire avec une force relativement importante et créer des problèmes de basculement du tracteur ou le pousser dans le fossé, explique Gerth Petersen Holm.

Pour les autres types de remorques, cela signifie avant tout une usure inutile des freins du tracteur et, pour certains, de la boîte de vitesses, si elle freine avant.

Il est donc essentiel de vérifier si le nouveau tracteur livré en 2025 peut fonctionner avec des remorques dotées d'un système de freinage à circuit unique. Si ce n'est pas le cas, le logiciel du tracteur doit être mis à jour.

A propos de la CEETTAR :

La Confédération européenne des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers, créée en 1961, représente environ 150.000 entreprises et près de 600.000 travailleurs. Elle a pour objectif de représenter les intérêts des entrepreneurs de travaux agricoles en Europe. En 2014, le Réseau européen des entrepreneurs forestiers a décidé de fusionner avec la CEETTAR, ce qui a donné naissance à une organisation unique plus forte et plus représentative des entrepreneurs de travaux forestiers au niveau de l'UE.

La CEETTAR vise à être une force proactive au profit des entrepreneurs et de l'économie rurale au niveau européen. Son objectif est de :

- Représenter les fédérations nationales et défendre leurs intérêts professionnels auprès des institutions de l'UE. De cette manière, la CEETTAR est reconnue comme l'organisation représentative des entrepreneurs auprès des institutions européennes,
- Représenter les fédérations nationales et défendre leurs intérêts professionnels auprès des autres organisations privées actives au niveau européen et au-delà. La CEETTAR entretient des relations constructives avec le COPA-COGECA (agriculteurs), le CEMA (industrie du machinisme agricole), l'EFFAT (travailleurs)...
- Aider les organisations des nouveaux Etats membres à atteindre leurs objectifs nationaux le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions grâce au transfert d'expertise développé par la PAC il y a 50 ans.